

**HONORAIRES - TRANSACTIONS**

**A compter du 02 janvier 2018 - Honoraires toutes taxes comprises à la charge du vendeur – TVA 20%**

Prix de Vente	Appartement / Maison / Immeuble / Terrain
Montant de la vente inférieur à 100 000 €	10 000 € T.T.C
Montant de la vente entre 100 001 et 199 999 €	13 000 € T.T.C
Montant de la vente entre 200 000 € et 249 999 €	14 000 € T.T.C
Montant de la vente entre 250 000 € et 299 999 €	18 000 € T.T.C
Montant de la vente entre 300 000 € et 599 999 €	22 000 € T.T.C
Montant de la vente entre 600 000 € et 999 999 €	40 000 € T.T.C
Montant supérieur à 1 000 000 €	80 000 € T.T.C

**HONORAIRES - LOCATIONS**

Locaux d'habitation soumis à la loi du 06 juillet 1989	Honoraires T.T.C Bailleur	Honoraires T.T.C Locataire
Entremise et négociation	300 € à la charge du bailleur uniquement	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 / 10 / 12 € T.T.C/m <sup>2</sup> de la surface habitable selon zonage	8 / 10 / 12 € T.T.C/m <sup>2</sup> de la surface habitable selon zonage
Etat des Lieux	3 € T.T.C / m <sup>2</sup> de la surface habitable selon zonage	3 € T.T.C / m <sup>2</sup> de la surface habitable selon zonage

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire.  
Déclarant et représentant TRACFIN : M. TOUATI